

Diffusion des savoirs sur Internet et interactions citoyennes De la « connaissance-produit » à la « connaissance-processus »

Chantal Aspe

Number 6, Special, 2009

La gouvernance à l'épreuve des enjeux environnementaux et des exigences démocratiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/044544ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions en environnement VertigO
Université du Québec à Montréal

ISSN

1492-8442 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Aspe, C. (2009). Diffusion des savoirs sur Internet et interactions citoyennes : de la « connaissance-produit » à la « connaissance-processus ». *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, (6).

Article abstract

In the 1980's, the french environmental movement was established on its capacity to offer "counter-proposals", especially in the field of development. But these often missed scientific legitimization, what damaged their outcome. The contemporary access to direct information which presents Internet and the new scientific links which it occurs, transform the anti-authority means of action. So progressively, the knowledge as a scientific product is making place for a "processing knowledge" which obliges at the same time the state organisms to compose with the associative organizations and the scientists to rethink their relationship with the whole society

Tous droits réservés © Éditions en environnement VertigO et Université du Québec à Montréal, 2010



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

DIFFUSION DES SAVOIRS SUR INTERNET ET INTERACTIONS CITOYENNES : de la « connaissance-produit » à la « connaissance-processus »

Chantal ASPE, Maître de Conférences en Sociologie, Université Aix-Marseille 1, Laboratoire Population Environnement Développement, UMR 151 IRD, LPED, Université de Provence, 3 Place Victor Hugo, 13331 Marseille Cedex 03, France, Courriel : chantal.aspe@univ-provence.fr

Résumé : Une des formes d'intervention du milieu associatif environnemental dans les années 1980 en France, s'est constituée sur sa capacité à proposer des contre-projets, en particulier dans le domaine de l'aménagement. Mais ceux-ci manquaient souvent de légitimation scientifique, ce qui nuisait à leur aboutissement. L'accès à l'information directe que présente Internet et les liens nouveaux qu'il suscite, transforment les moyens d'action contestataires. Se dégage ainsi progressivement une « connaissance-processus » face à une « connaissance-produit », qui oblige à la fois les organismes d'Etat à composer avec les organisations associatives, mais aussi les scientifiques à repenser leur rapport avec l'ensemble de la société.

Mots-clés : Environnement, Internet, savoirs scientifiques, associations, connaissance-processus

Abstract: In the 1980's, the french environmental movement was established on its capacity to propose "counter-proposals", specially in the field of development. But these often missed scientific legitimation, what damaged their outcome. The contemporary access to direct information which presents Internet and the new scientific links which it occurs, transform the anti-authority means of action. So progressively the knowledge as a scientific product is making place for a "processing knowledge" which obliges at the same time the state organisms to compose with the associative organizations and the scientists to rethink their relationship with the whole society

Keywords : Environment, Internet, scientific knowledge, associations, processing knowledge

Mouvements associatifs environnementaux : de la contestation à l'expertise

Entre 1985 et 1995 en France, 40 000 associations environ auraient été créées dans les domaines du cadre de vie, de l'environnement, de la nature et du patrimoine (Barthélémy, 2000). Les études statistiques et monographiques menées sur le tissu associatif soulignent le caractère à la fois socialement sélectif de leur recrutement (Forsé, 1985, Heran, 1988) mais aussi la diversité des formes de groupements et d'objectifs (Auclair et Benjamin, 1993). L'élément qui apparaît commun à un grand nombre d'associations est l'attachement à la valeur de l'intérêt général, symbolisé par le service public. Les actions menées, qu'elles soient contestataires ou participatives, relèvent alors de ce même registre revendicatif : faire respecter le droit.

L'évolution du milieu associatif environnemental contemporain n'est pas considérée comme l'élargissement social de ce mode de mobilisation mais plutôt comme l'évolution du positionnement des couches moyennes intellectuelles depuis ces 30 dernières années. Le militantisme associatif reste une pratique fortement

sélective d'un point de vue social, et est à ce titre significatif des transformations connues dans le positionnement politique de ces couches sociales. Elles vont porter un nouveau regard sur les modes de développement des territoires, et en particulier sur la question de l'utilisation de l'espace et la répartition mais aussi le type des activités économiques et humaines qui peuvent s'y développer.

La redéfinition des fonctions économiques et sociales du territoire sont ainsi au cœur des conflits environnementaux, opposant une conception productive et utilitariste de l'espace à une conception hédoniste et esthétique du cadre de vie. Les mobilisations associatives puisent leur légitimité dans les contre-propositions qu'elles sont capables de produire et de justifier auprès des ingénieurs d'Etat. Pour cela, les militants vont s'appuyer sur ce qu'ils possèdent, leur capital intellectuel et scolaire, et sur des réseaux alternatifs aux réseaux de notabilité locale. L'élaboration de contre-projets tient lieu de valorisation des compétences des acteurs impliqués, et en particulier de leurs connaissances dans le domaine de l'environnement. En remettant en cause les savoirs des ingénieurs d'Etat, ces propositions s'appuient sur une argumentation scientifique et technique, qui permettra de valoriser un capital scolaire - qui pour certains n'a pas trouvé investissement sur le plan professionnel (Lojkin, 1992) mais peut s'exprimer dans l'association.

Référence électronique

Chantal Aspe, « Diffusion des savoirs sur Internet et interactions citoyennes : de la « connaissance-produit » à la « connaissance-processus » », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Hors série 6, 2009, [En ligne], URL : <http://vertigo.revues.org/index9032.html>.

La légitimité de l'action associative s'appuie donc sur les compétences scientifiques et techniques de ses membres et fait de l'environnement un domaine de connaissances propres s'organisant sur les réseaux sociaux de ses membres. Ces réseaux vont permettre de mobiliser les ressources professionnelles et intellectuelles des membres, ainsi que différents outils et modes d'action.

Le travail en réseau est une constante de la mobilisation associative depuis les années 1980 et a prouvé son efficacité, en particulier dans la lutte autour de projets d'aménagement. La particularité essentielle de la période contemporaine est de pouvoir joindre rapidement les potentialités mobilisatrices avec le développement de l'Internet et ainsi informer « les réseaux des réseaux » sur l'ensemble de la planète. Cet outil, est un allié des mouvements sociaux par la rapidité de divulgation des informations, la démultiplication des contacts mais aussi l'accès à des articles scientifiques pouvant alimenter théoriquement les revendications. Dans le même temps et avec une logique propre, les scientifiques s'emparent eux aussi de l'outil, que ce soit par le fait de leur libre arbitre, sous impulsion d'un réseau disciplinaire ou de leur organisme de rattachement. Les deux logiques vont entrer en interaction, d'autant plus rapidement que la référence et la maîtrise des savoirs scientifiques sont un des éléments constitutifs de la reconnaissance du milieu associatif par les décideurs politiques et économiques, comme interlocuteur légitime.

La diffusion scientifique sur Internet : des intérêts propres à la communauté savante à l'utilisation citoyenne

Le déploiement contemporain de l'information scientifique sur Internet nous semble relever du concours de plusieurs facteurs dont la disjonction est délicate à effectuer tant sont imbriqués à la fois des éléments d'ordre institutionnel et des stratégies d'adaptation aux nouvelles exigences de « l'économie de la connaissance ». Une approche micro-sociale permet de s'intéresser plus spécifiquement aux enjeux propres à la communauté scientifique qu'il soit un outil de collaboration, d'échange mais aussi moyen de se distinguer, de contester. Dans ce sens la divulgation du discours scientifique sur Internet peut être normatif ou contestataire. Mais qu'il soit l'un ou l'autre, ce discours scientifique publicisé a beaucoup plus de chances d'être accessible à un grand nombre que par le biais de revues spécialisées, support principal de publicisation du discours scientifique. Il peut toutefois échapper au seul objectif de son auteur, celui d'une reconnaissance et d'une visibilité à l'intérieur de la communauté de ses pairs.

L'ensemble des Universités et des Grandes Ecoles, ainsi que les organismes de recherche (le CEMAGREF, le CIRAD, le CNRS, l'INRA, l'INRIA, l'INSERM, l'institut PASTEUR et l'IRD¹) ont

¹Institut de recherche pour l'Ingénierie de l'agriculture et de l'environnement, Institut Français de recherche agronomique au

signé en juin 2006 un « *protocole d'accord en vue d'une approche coordonnée, au niveau national, pour l'archivage ouvert de la production scientifique* »². Ce protocole d'accord vise à inciter les chercheurs de ces différentes institutions à publier leurs recherches sur des plates-formes de dépôt, tel que le serveur HAL. « *L'ouverture de ces archives institutionnelles [...] permet d'accroître considérablement l'accessibilité des travaux des chercheurs en les rendant consultables gratuitement.* »³ Gratuité, rapidité, facilité d'accès, sont autant d'éléments qui permettent d'envisager la démultiplication du discours scientifique électronique dans les toutes prochaines années. -

De plus, les chercheurs qui utilisent Internet pour leur activité, adhèrent aussi à des réseaux scientifiques. Ils créent quelquefois en parallèle des blogs qui leur permettent de dépasser le strict cadre du langage scientifique. Les réseaux scientifiques sur Internet tentent d'argumenter des questions qui ne seraient pas visibles dans le monde de la publication. Ainsi, avec Internet, les chercheurs mettent en place des réseaux, dans lesquels sont diffusés à la fois des informations sur les travaux de recherche mais aussi des opinions, indépendamment des exigences institutionnelles. Ce phénomène pourrait modifier à terme certains critères de légitimation des travaux scientifiques, conférant aux blogs un statut de références scientifiques, en particulier dans l'utilisation citoyenne qui en est faite. A ce propos Blanchard (2009) met en avant l'idée selon laquelle « *les blogs des sciences [...] petit à petit, s'inscrivent comme des objets académiques de plus en plus identifiés.* » Le déploiement contemporain des articles en ligne peut se lire également comme forme de contestation des règles académiques en vigueur pour les publications. Aujourd'hui l'évaluation universitaire est au cœur de débats controversés, en particulier en France⁴, sur les critères

service du développement des pays du Sud et de l'outre mer Français, Centre National de la Recherche Scientifique, Institut National de la Recherche Agronomique, Institut National de recherche en Informatique et en Automatique, Institut de la santé et de la recherche médicale, Institut de Recherche pour le Développement.

²Titre principal du protocole d'accord en vue d'une approche coordonnée, au niveau national, pour l'archivage ouvert de la production scientifique, disponible sur http://hal.archives-ouvertes.fr/more/communique_de_presse_11_108pdf

³Communiqué de presse, Mutation majeure dans la communication scientifique : la recherche publique française s'organise, article précédant le protocole d'accord, disponible sur http://hal.archives-ouvertes.fr/more/communique_de_presse_11_108pdf

⁴ Le mouvement de contestation représenté par deux collectifs « Sauvons l'Université » et « Sauvons la Recherche » est en lutte en France depuis février 2009. Les revendications portent entre autres sur le refus d'une « marchandisation du savoir » et celui d'un classement compétitif qui ne fera qu'accroître les inégalités entre Universités.

retenus par l'AERES⁵ pour définir un chercheur « publiant » versus « non-publiant ». Les hiérarchies auto-proclamées des revues - de « rang A » et celles considérées comme mineures par les pairs d'une discipline, les classements internationaux (Shanghai⁶ et autres) mettant en compétition les Universités du monde entier, ou les hybridations retenues localement, semblent de plus en plus battus en brèche par l'émergence de mise en ligne d'articles qui bien que majoritairement soumis à des comités de lecture, n'en dégagent pas moins une construction de circuits parallèles qui confèrent à leur auteur des notoriétés qu'ils n'auraient jamais atteintes par les voies traditionnelles, et dont l'assurance de lecture pourrait à terme remettre en cause les classements précédemment cités.

Le système d'évaluation scientifique propre au classement de Shanghai commence à prendre forme au sein de la politique française par le biais de réformes de l'enseignement supérieur. Ces réformes annonceraient la modification du statut des « enseignants-chercheurs », ainsi que la mise en place d'une « conception mercantile du savoir ». Or la divulgation des savoirs par Internet est en quelque sorte un espace encore gratuit et qui n'est pas censé se plier aux exigences institutionnelles nationales et internationales (Pisani et Piotet, 2008). Il peut devenir alors espace de liberté et de contestation.

La diffusion du discours scientifique sur le web présente aussi des enjeux forts dans la transformation de la constitution de formes de connaissance hybrides par l'intermédiaire et la remise en cause des frontières entre savoirs experts et profanes. Ces nouvelles appropriations sont particulièrement sensibles dans le domaine qui nous occupe, celui de l'environnement.

La divulgation des savoirs scientifiques sur Internet réfère à de multiples enjeux mais nous nous intéresserons aux effets qui concernent plus spécifiquement la question environnementale, dans ses interactions avec les mouvements sociaux revendicatifs. En publicisant leurs connaissances et résultats via Internet les chercheurs ont permis l'émergence d'un nouvel « espace public » au sens habermassien du terme (Habermas, 1992). Cette facilitation de l'accès aux données a conduit les mouvements environnementaux contestataires à produire avec encore plus d'assurance les controverses nécessaires aux débats auxquels ils participent aujourd'hui de plus en plus.

De la « connaissance-produit », vers la « connaissance-processus » : l'exemple du conflit autour de l'Étang de Berre

Les objets environnementaux qui se constituent en objet d'attention cognitive collective génèrent une double prise en

compte : une prise en charge scientifique se déclinant à partir d'entrées thématiques disciplinaires qui soulignent l'emprise de la science (Berthelot, 2008) sur la société et une mobilisation sociale citoyenne qui témoigne de la transformation des formes de l'engagement militant. Cette mobilisation participe à l'élaboration de pouvoirs de surveillance (Rosanvallon, 2006) lesquels renouvellent sous le double mode de la vigilance et de la précaution les types d'intervention dans l'espace public.

La constitution progressive d'un savoir « transversal », mixte et opérationnel, sur les problèmes sociaux et environnementaux interroge ainsi le partage entre savoirs « savants » d'un côté, savoirs « profanes » de l'autre, entre connaissance et action. Les modalités de production de ces savoirs répondent cependant, dans une large mesure, à des principes de constitution différents. *« La science tend à une ontologie épurée et rationnelle. (...) Elle promeut un lexique stabilisé et univoque et recourt autant qu'elle le peut à la formalisation et à la codification. Elle se donne progressivement des règles syntaxiques strictes rendant possibles la constitution de théories et le déploiement du raisonnement hypothético-déductif. »* (Berthelot, 2008, 195-196)

De tels constats amènent à porter l'attention sur la façon dont les savoirs sociaux, portés et élaborés par les acteurs dans le cadre de communautés d'expérience, opèrent cette transformation/révision à la fois cognitive et politique du rapport homme-nature. En d'autres termes, nous faisons l'hypothèse que ce nouveau cadre de production de connaissances et les finalités qui leur sont associées n'arrêtent pas les conflits de savoirs, mais les relancent sur de nouvelles bases : sur un fond d'incertitude, des incertitudes parfois réduites, mais bien plus souvent élargies. C'est sur ce fond aporétique, de questions partagées qui acceptent de ne pas trouver tout de suite de solution, ou dont les solutions sont soumises à une évaluation critique, que nous proposons l'idée de construction contemporaine d'une « connaissance-processus » face à ce qui primait jusqu'alors, la « connaissance-produit ». Les représentants associatifs, acteurs à part entière des nouveaux processus de gouvernance à l'œuvre, en particulier dans les projets d'aménagement, questionnent de manière itérative les choix opérés par les gestionnaires obligeant ces derniers à prendre en compte des hypothèses jusque là écartées. La longue histoire de la « non-résolution » du conflit Etang de Berre, en France, en est un bon exemple. En voici les grandes lignes.

L'Étang de Berre est une des plus vastes lagunes européennes, située à 25 km à l'ouest de la ville de Marseille s'étendant sur 155 km². Fortement affecté par l'industrialisation et l'urbanisation au cours du 20^{ème} siècle, cet étang présente néanmoins certaines caractéristiques écologiques intéressantes : zone humide de la Petite Camargue, anciens marais salants, zone ornithologique avec plus de 250 espèces d'oiseaux parmi lesquels de nombreux migrateurs, et protection de 1400 ha d'espaces littoraux rachetés en 2008 par le Conservatoire du Littoral. Au

⁵ Agence de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

⁶ Ranking methodology, en ligne sur le site officiel du classement de Shanghai, [consulté le 23/03/2009] et disponible sur <http://www.arwu.org/rank/2007/ARWU2007Methodology.htm>

début du 20^{ème} siècle, cet espace fut largement investi par les industries pétrolières⁷, qui trouvèrent là un lieu propice à leur développement du fait de sa proximité du port de Marseille et sa liaison avec celle de Fos sur Mer. La pétrochimie (Atochem et Naphtachimie) s'implanta principalement au lendemain de la seconde guerre mondiale et d'autres raffineries (Total, British Petroleum, Esso) vinrent compléter au début des années 1960 la série d'installations industrielles. Cette très forte activité industrielle, dont le pic de production s'établit en 1976, va conduire à une attractivité en terme d'emplois et entraîner une très forte augmentation démographique des communes situées sur le pourtour de l'étang.

Le « premier choc pétrolier » de 1973 et la crise économique concomitante vont avoir comme double effet une diminution très forte de la production et une mise au chômage avec nécessité de reconversion d'une grande partie des salariés. C'est à la fin des années 1970, début des années 1980 que commencent à émerger des mouvements de contestation, non réellement structurés, qui fustigent les rejets des industriels, mais surtout qui vont progressivement s'attaquer à un « autre pollueur », non identifié comme tel jusqu'à présent, EDF et la centrale hydroélectrique située sur une des communes de l'étang : St Chamas. Ces premiers contestataires, formés socialement par le groupe des pêcheurs et par des individus habitant mais ne travaillant pas ou plus dans l'industrie pétrochimique, vont soulever le nouveau problème, devenu aujourd'hui « le » problème de l'étang de Berre, le déversement d'eau douce limoneuse dans l'eau saumâtre de l'étang qui dérègle son fonctionnement écosystémique (non-mélange des deux eaux, eutrophisation, destruction d'une partie de la faune aquatique...).

La centrale de St Chamas, dernier maillon d'une chaîne d'un canal usinier de 250 km de long, comportant 32 usines est le fruit d'un barrage (Serre-Ponçon dans le département des Hautes Alpes), construit sur la Durance, et terminé en 1960, donc dans une période de développement économique et d'aménagement du territoire qui faisaient peu question à l'époque. Cet ensemble, informatisé par un poste de commande, d'une utilisation très rapide en période de pointe de l'ordre de 10 mn, lui confère un rôle stratégique national voire européen, et représente à lui seul 10% de la production hydroélectrique française.

Mais, cet aménagement souhaité dans les années 1960, et dans un contexte économique particulier décrit ci-dessus, est aujourd'hui fortement remis en cause par les habitants du pourtour de l'Etang de Berre. Les accusations portent sur les perturbations liées aux rejets de plusieurs Km³ d'eau douce qui se déversent dans une eau saumâtre provoquant une stratification des masses d'eau, et sur la temporalité spasmodique et brutale lorsque l'eau est

turbinée en période de pointe. S'ajoute à cela le transfert de tonnes de limon qui s'entassent au fond de l'étang et qui perturbent grandement la vie aquatique en profondeur.

Sous pression de la contestation montante, l'Etat met en place en 1986 un groupe de travail, censé calmer les esprits. Mais du côté des riverains et du monde associatif ce groupe de travail n'est considéré que défendant les intérêts d'EDF et de l'Etat. En 1988, naît l'association « Etang nouveau »⁸ et en 1989 se crée un Syndicat Intercommunal pour la Sauvegarde de l'Etang de Berre (le SISEB). L'année suivante, le Ministre de l'environnement de l'époque, Brice Lalonde (de tendance écologiste), interpellé par le SISEB, se contente de confier une mission d'étude de plus au Comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse. La contestation non seulement ne faiblit pas, mais au contraire s'organise de plus en plus. Les maires des communes riveraines décident de lancer en 1991, un référendum d'initiative populaire auprès de leurs administrés. La question posée est la suivante : « *Etes vous pour l'arrêt immédiat et absolu des déversements d'eau douce par la centrale de St-Chamas ?* » Les résultats sont sans appel : 91% des participants répondent « oui ». Face à cette pression, en 1993, un autre ministre de l'environnement, Michel Barnier, s'attaque au problème et propose le « Plan de reconquête de la Mer Intérieure » qui oblige à la réduction de 15% des rejets d'eau douce. Ce plan va aussi ouvrir une phase d'observation scientifique et d'études diverses de dérivation potentielle des eaux vers le Rhône ou vers la Méditerranée, retour en Durance... C'est à partir de cette période que vont commencer à apparaître toute une série de projets, contre-projets émanant des services de l'Etat et du monde associatif qui vont user chacun à leur tour d'expertises techniques et scientifiques. En 1998, les choses s'accroissent après l'intervention de la « Coordination des Pêcheurs de l'Étang de Berre et de la Région » auprès des instances européennes pour « *entrave aux libertés fondamentales des pêcheurs d'exercer leur activité dans un étang dénaturé par les rejets EDF* », et non respect des engagements pris par la France en matière de rejets d'origine continentale en Méditerranée (convention de Barcelone et protocole d'Athènes). Cette requête porta ses fruits puisque la France fût condamnée en 2004 pour manquement à ses obligations. De nouveaux quotas d'eau et de limons à ne pas dépasser furent alors instaurés et comme le problème de dérivation en fin de chaîne, jugé beaucoup trop coûteux n'est pas encore résolu, reste la solution ponctuelle de « réintroduction » dans le lit de la Durance sur les derniers 50 Km de l'eau canalisée depuis le barrage. Ici, apparaît un nouveau problème largement discuté aujourd'hui, celui de l'incapacité de la Durance à gérer cet apport brutal. Bref, le débat continue !

Pendant ces 20 dernières années les représentants associatifs locaux ont progressivement gagné en légitimité et en expertise, si bien qu'ils participent activement à la définition de la politique

⁷ La raffinerie Shell fut construite en 1931, suivie en 1935 par celles de la Compagnie de Raffinage à la Mède et de la Société Générale des Huiles de Pétrole à Lavéra où elle avait déjà un dépôt de carburant depuis 1922.

⁸ Dont l'objet est « la réhabilitation de l'étang de Berre et sa mise en valeur au profit de tous »

de « réhabilitation » concertée mise en place à partir de l'année 2000 à l'intérieur du Groupement d'Intérêt Public de Réhabilitation de l'Etang de Berre (le GIPREB). Outre un noyau administratif et un Conseil scientifique, des groupes de travail composés de bénévoles se sont investis dans de nombreux projets. Mais, la diversité des points de vue, entre d'un côté élus locaux, associations et prud'homie de pêche qui réclament la dérivation des eaux de la Durance hors de l'étang et d'un autre côté services de l'Etat et représentants EDF qui cherchent encore une autre solution, n'a pas permis jusqu'alors de faire émerger une proposition de consensus.

Conclusion

L'exemple de l'Etang de Berre témoigne de la transformation contemporaine des modalités de prise de décision dans l'organisation de projets d'aménagement en France. Les études scientifiques relatives à la « réhabilitation de l'étang » continuent encore aujourd'hui⁹, mais elles s'inscrivent davantage comme réponse à des questions posées ou solutions proposées par les élus et/ou associations. On assiste ainsi à l'émergence d'un repositionnement de l'activité scientifique, que certains désignent de "sciences citoyennes"¹⁰, rendu possible par la participation de plus en plus accrue des citoyens aux processus qui engagent la modification de leur environnement immédiat. Les modes de gouvernance que la question environnementale a suscités (études d'impact, enquêtes publiques, commissions locales de l'eau...) semblent engendrer au-delà de la simple consultation de la population, un réel impact sur les orientations proposées par les acteurs concernés.

Les incertitudes et controverses scientifiques, si elles sont maîtrisées, peuvent permettre de proposer des contre-projets tout aussi défendables (ou non) les uns que les autres, et une fois la bataille d'argumentaires scientifiques épuisés, il reste de manière claire la question des choix de développement locaux, elle-même largement tributaire des contextes économiques et sociaux dans lesquels elle s'exprime. L'accès facilité aux données scientifiques via Internet, le renvoi par lien hypertexte à d'autres sites, la constitution de dossiers consultables de manière permanente, constituent sans nul doute un atout considérable pour le débat public et oblige à repenser les connaissances établies non plus comme des produits finis, mais bien comme des productions en transformation continue.

⁹ Le Conseil scientifique du GIPREB a été saisi en juin 2009 par le Conseil d'administration pour examiner la solution de réouverture du tunnel du Rove qui relie l'Etang de Berre à la rade de Marseille. Ce tunnel, construit en 1927, s'est éboulé en 1963. Sa réouverture permettrait une remontée d'eau salée vers l'Etang de Berre.

¹⁰ Cf pour exemple le colloque qui s'est tenu à Montpellier (France) les 22 et 23 octobre 2009, "Sciences citoyennes et biodiversité"

La reconnaissance d'une compétence citoyenne à intégrer aux modes de décisions à travers les dispositifs de concertation amène à une réactualisation des formes de consultation politique. Grâce au développement des blogs, du Web 2.0 et de la diffusion des données scientifiques, la participation citoyenne devient de plus en plus prégnante et re-questionne les modes de décision et la légitimité des institutions établies. Ces lieux d'expression ne seraient pas dans ce cadre uniquement des moyens de communication commodes entre gouvernants et gouvernés, mais créerait un canal d'expression civique qui bouleverserait les principes et justifications de la démocratie représentative. La construction d'un espace public d'expression et de consultation politique autour des nouveaux moyens de communication, et en particulier d'Internet, pourrait constituer un élément central dans les formes d'appropriation contemporaine du principe de citoyenneté.

Bibliographie

- E. Auclair et I. Benjamin, Développement de la vie associative du secteur environnement, in Recherche sociale, n°127, juillet-septembre 1993, p 5-67
- M. Barthélémy, Associations, Un nouvel âge de la participation ? Paris, Ed. Presse Sciences Po, Paris, 2000, 286 p
- J.M. Berthelot, L'emprise du vrai. Connaissance scientifique et modernité, PUF, Paris, 2008, 226 p
- A. Blanchard, Ce que le blog apporte à la science, publié sur le site www.Internetactu.net, [consulté le 06/01/09], disponible sur <http://www.internetactu.net/2008/10/29/ce-que-le-blog-apporte-a-la-science/>
- M. Forsé, L'adhésion aux associations, in Série « Documents de travail », INSEE, 1985, 38 p
- J. Habermas, L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, Payot, Paris, 1992 (1ère édition : 1978), 324 p.
- F. Heran, Un monde sélectif : les associations, et Au cœur du réseau associatif : les multi-adhérents , in Economie et statistiques, n°208, 1988, pp 17-32 et pp 33-44
- J.Lojkine, Les jeunes diplômés. Un groupe social en quête d'identité, PUF, Paris, 1992, 238 p
- F. Pisani et D. Piotet, Comment le web change le monde. L'alchimie des multitudes, Pearson Education France, Paris, 2008, 272 p
- P. Rosanvallon, La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance, Seuil, Paris, 2006, 372 p